



*DISTRICT AISNE DE FOOTBALL*

## Bureau de la Commission des Arbitres

du Samedi 10 Décembre 2022  
à Chauny

**Président** : Mr Philippe MORICE

**Présents** : MM : Jean-Claude COLLET, Jean Pierre HENOUX, Olivier QUINA

**Excusés** : MM. Olivier CAMBRAYE, Patrice BERIOT

**Assiste** : Mme Céline GOGUILLON

\*\*\*\*\*

### 1) **Audition de Mr P.B Arbitre officiel pour dépassements de frais**

Le bureau prend note de l'absence excusée de l'Arbitre Mr P.B pour raisons professionnelles et le remercie de nous accorder de son temps pour réaliser l'audition en audio téléphonique.

Après avoir écouté l'Arbitre Mr P.B mis en cause et après avoir étudié les pièces versées au dossier.

Le bureau décide à l'encontre de l'Arbitre Mr P.B

- de lui demander le remboursement des frais trop perçus pour le 21/12/2022
- de lui envoyer la fiche de zone correspondante à son lieu de départ
- de la non-désignation pour 6 matchs pour manquements administratifs conformément à l'article 39 du statut de l'Arbitrage.

### 2) **Audition de Mr Manuel DELAPLACE, Arbitre officiel**

Un point est effectué avec l'intéressé à sa demande afin de lui expliquer les modalités pour suivre les cours de formation et de l'inscription à l'examen de Ligue.

**3) Audition de Mr C.Q Arbitre officiel, pour non-transcription de sanctions disciplinaires sur la FMI**

Ce dernier est accompagné par son Président de club conformément à la l'Article 39 du statut de l'Arbitrage.

Après audition de l'Arbitre Mr C.Q Arbitre mis en cause, et après étude des pièces versées au dossier.

Celui-ci reconnaissant de ne pas avoir transcrit sur la FMI les 3 avertissements mis dans la rencontre.

La Commission décide à l'encontre de l'Arbitre Mr C.Q, pour le non-respect des obligations administratives déroulant de la fonction,

- la non-désignation pour 3 mois, conformément à l'Article 39 du Statut de l'Arbitrage, à compter de la date de parution du présent PV.

***(La présente décision est susceptible d'appel dans les 7 jours auprès de la Commission d'Appel Disciplinaire après parution sur le site officiel du District.)***

Le Président de la CDA

Philippe MORICE

La Secrétaire de séance

Céline GOGUILLON